

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 décembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

## CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU PREMIER  
MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Puis-je signaler à la Chambre que nous avons un invité de marque à la tribune de l'Orateur, le très honorable Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Les traditions du Parlement canadien et la constitution du Canada sont très redevables à la Chambre des communes britannique. C'est une des nombreuses raisons pour lesquelles nous accueillons chaleureusement le premier ministre aujourd'hui. En assistant à nos débats, il remarquera l'affinité entre notre Chambre et celle de Westminster, dont il est un illustre représentant.

M. Heath a eu une carrière parlementaire et publique fort distinguée, car il a occupé deux éminents postes parlementaires, en l'occurrence, ceux de chef de l'opposition et de premier ministre. Il ne lui reste plus qu'à être Orateur.

**Des voix:** Oh, oh!

• (2.10 p.m.)

**M. l'Orateur:** Il s'est signalé pendant la guerre, et a joué un rôle important dans les affaires publiques de l'Angleterre et du Commonwealth. Nous l'accueillons comme l'un des nôtres, et souhaitons que son séjour dans notre pays, quoique bref, soit agréable et fécond.

[Français]

C'est avec joie, monsieur le premier ministre, que nous vous accueillons. Tous ici, d'un commun accord, forment le vœu que vous reviendrez bientôt au Canada pour un plus long séjour.

## AFFAIRES COURANTES

### LA LOI CONCERNANT L'IMPORTATION DE MARCHANDISES PRODUITES PAR DES CORPORATIONS AUX PRISES AVEC DES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

INTERDICTION AUX COMPAGNIES AUX PRISES AVEC UNE GRÈVE D'IMPORTER DES PRODUITS SEMBLABLES À CEUX QU'ELLES FABRIQUENT

[Traduction]

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby)** demande à présenter le bill C-212, concernant l'importation de mar-

chandises produites par des corporations aux prises avec des différends industriels.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que le député présente ledit bill?

**Des voix:** Expliquez-vous.

**M. Broadbent:** Ce bill, monsieur l'Orateur, a pour but d'empêcher les compagnies aux prises avec une grève d'importer des produits essentiellement semblables à ceux qu'elles fabriquent en attendant le règlement de la grève. Le principe est valable en général, mais il le devient particulièrement dans le cas des industries liées par des accords de libre échange comme celui de l'automobile. A propos, monsieur l'Orateur, j'ai le grand plaisir d'informer la Chambre d'une nouvelle qu'on vient de m'apprendre: les Travailleurs unis de l'automobile du Canada et la General Motors ont conclu une entente provisoire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### L'ENCOURAGEMENT DU RETOUR DES INTELLECTUELS AU CANADA

Question n° 9—**M. Nowlan:**

Quelles mesures concrètes ont été prises par le Conseil des arts du Canada en vue d'encourager le retour au pays des professionnels des sciences sociales, des humanités et des arts vivant à l'étranger?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: La plupart des programmes du Conseil des Arts ont ce résultat, puisqu'ils ont pour objet d'améliorer les conditions et les perspectives d'avenir offertes, dans notre pays, aux professionnels des arts, des humanités et des sciences sociales. Par exemple, les orchestres et les compagnies d'opéra, de théâtre et de danse que le Conseil subventionne procurent de l'emploi aux artistes canadiens, tandis que les subventions de recherche et les bourses de travail libre qu'il octroie dans le domaine des humanités et des sciences sociales aident nos universités à améliorer les conditions de travail offertes à leurs professeurs. Le Conseil fait actuellement une enquête pour déterminer combien de ses récents boursiers de doctorat ont un emploi, et où ils travaillent. D'autre part,